

# **REGLEMENT DU JEU «CIC Bretagne à LORIENT OUEST 2012 »**

## **Article 1 - ORGANISATION**

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 €, dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, à NANTES (44000), organise pour son compte, un jeu par tirage au sort intitulé « CIC Bretagne à LORIENT OUEST 2012 » du 16 avril 2012 au 12 mai 2012. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

## **Article 2 - CONDITION DE PARTICIPATION**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant complété et déposé son bulletin dans l'urne prévue à cet effet à l'agence CIC Bretagne à Lorient Ouest, 119 bd Léon Blum, 56100 Lorient, du 16 avril 2012 au 12 mai 2012, du mardi au vendredi de 8h45 à 13h30 et de 13h45 à 18h00 et le samedi de 8h45 à 12h30.

Les salariés et retraités du CIC et de ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux), et les personnes ayant participé à la conception du jeu et assurant sa mise en place ainsi que les membres de leur famille, ne peuvent pas participer au jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## **Article 3 - MODALITE DE PARTICIPATION**

Une personne ne pourra compléter qu'un seul bulletin (mêmes nom et adresse). En cas de pluralité de participation, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

## **Article 4 - DESCRIPTIF DES DOTATIONS**

1<sup>er</sup> prix : Un IPAD 2 wifi 16 GB d'une valeur de 409 € TTC  
2<sup>ème</sup> prix : Un appareil photo Olympus SZ 30 d'une valeur de 280 € TTC  
3<sup>ème</sup> prix : une carte cadeau d'une valeur de 100 € TTC

## **Article 5 - TIRAGE AU SORT**

Le tirage au sort aura lieu au siège de CIC Ouest situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle - Nantes le 22 mai 2012, sous contrôle d'huissier de justice.

## **Article 6 - AVIS DE GAIN**

Les trois gagnants seront informés par courrier dans les 20 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés.

## **Article 7 - ATTRIBUTION DES LOTS**

Les gagnants devront se présenter en agence, muni de ce courrier afin que leur soit remis leur lot. Le lot ne peut faire l'objet d'aucune substitution par sa valeur en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque sorte que ce soit et n'est pas cessible. Tout lot non réclamé par le gagnant dans les 90 jours suivant le tirage ne sera pas attribué.

## **ARTICLE 8 : consultation du règlement**

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (timbre remboursé au tarif en vigueur) à l'adresse suivante : CIC Ouest, Direction Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes cedex 1.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la détermination du gagnant et l'interprétation ou l'application du règlement.

## **ARTICLE 9 : remboursement des frais**

Les gagnants pourront demander le remboursement de leurs frais de déplacement occasionné pour venir retirer leur lot, calculé sur la distance entre leur domicile (présent sur le territoire CIC Ouest) et l'agence CIC Bretagne à Lorient Ouest. Celui-ci tiendra compte du parcours calculé de leur habitation à l'agence bancaire CIC Bretagne à Lorient Ouest, à raison de 0.46 € le km (pour un trajet en voiture particulière).

## **ARTICLE 10 : loi informatique et liberté**

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées sur toutes les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Toutes les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex ».

Chaque gagnant autorise l'utilisation éventuelle de son nom et de sa photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant son accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

## **ARTICLE 11 : divers**

Toutes difficultés quant à l'interprétation du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de un mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## **Article 12 - LOI APPLICABLE**

Le présent règlement est régi par la loi française.



Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 008 480 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD et distribués sous la marque CIC Assurances.

# Notre agence CIC Bretagne à LORIENT OUEST



Profitez de

Disposer de services adaptés à votre situation  
C'est pour ça que nous vous proposons des services personnalisés

agner !

B

ympus

B

cting Nantes - avril 2012 - Ne pas jeter sur la voie publique

(1) Abonnement mensuel de 25,08 € TTC pour le Contrat Professionnel Global de base (hors options éventuelles) Conditions au 01/01/2012. Ce contrat a une durée minimale d'un an renouvelable, vous pouvez le clôturer à tout moment en adressant un courrier à la banque. Les produits et services, s'ils sont maintenus, sont facturés selon les conditions tarifaires en vigueur à la date d'effet de la résiliation. (2) Taux nominal brut de 4% (au 01/04/2011) garanti pendant 6 mois suivant l'ouverture du Livret effectué avant le 31/12/2012, et jusqu'à 50 000 € de versements. Au-delà des 6 mois ou des 50 000 €, la rémunération correspond au taux en vigueur du CEL, de la banque, sous réserve de modifications. Les intérêts sont calculés par quinzaine et capitalisés à la fin de l'année civile. Contrat n'a pas de durée minimale, vous pouvez le clôturer en adressant un courrier à la banque, la rémunération sera calculée comme indiqué précédemment. Une seule offre par personne physique. (3) Hors médecines douces. Voir conditions en agence ou sur site. (4) Abonnement mensuel de 1,08 € TTC pour le Forfait Libéral Essentiel formule Web mensuel de base (hors options éventuelles) Conditions au 01/01/2012. Ce contrat a une durée minimale d'un an renouvelable, vous pouvez le clôturer à tout moment en adressant un courrier à la banque. Les produits et services, s'ils sont maintenus, sont facturés selon les conditions tarifaires en vigueur à la date d'effet de la résiliation. (5) Sous réserve d'acceptation du dossier. Offre valable dans les 6 mois suivants l'ouverture de compte professionnel. (6) Offre réservée aux nouveaux clients professionnels du CIC sur l'abonnement mensuel du TPE comprenant assistance téléphonique et maintenance sur site. Validité 31/12/2012, selon tarif au 01/01/2012. (7) Offre réservée aux nouveaux clients particuliers du CIC sur le montant du forfait mensuel de base (hors options). Au-delà des 6 mois, voir conditions en agence. (8) Offre soumise à conditions. Non cumulable avec d'autres offres ou promotions en cours chez CIC Mobile. Réservée aux nouveaux clients CIC depuis moins de 30 jours ayant souscrit CIC Mobile ou NRJ Mobile avec engagement 24 mois. Hors options et communications hors et au-delà du forfait. (9) Offre réservée aux nouveaux clients particuliers de moins de 6 mois dont le compte courant est ouvert dans l'agence à l'adresse indiquée sur ce document. Un seul Livret de Bienvenue par personne physique. Montant minimum de versement pour l'ouverture et le solde du Livret de Bienvenue : 10 €. La rémunération nominale brute est fixée à 4%. Un pour les versements effectués pendant 6 mois à compter de l'ouverture du Livret de Bienvenue et dans la limite de 50 000 €. Au-delà des 6 mois ou des 50 000 €, la rémunération correspond au taux en vigueur du CEL, de la banque. (10) 50 € offerts pour l'ouverture d'un PEL ou PEA ou 50 € de réduction sur les frais de souscription d'un Plan Assurance Vie (contrat d'assurance vie en unités de compte). La valeur de ces deux derniers placements peut fluctuer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers. Les prospectus simplifiés relatifs à chaque OPCVM sont disponibles en agence sur simple demande et remis avant toute souscription. (11) Offre réservée aux particuliers nouveaux clients en assurance CIC, jusqu'au 15 juin 2012, sur la cotisation des garanties Liberté et Privilège Auto et Moto > 50cm<sup>3</sup>. Essentiel, Liberté et Privilège Habitation, Plans Foyer, Plans Autonomie, Assurance Santé, Réflexe Prévention Santé, Sécurité, Assurance Accidents de la Vie. (12) Sous réserve d'acceptation du dossier. Vous bénéficiez d'un délai de réflexion de 10 jours. (13) Sous réserve d'acceptation du dossier. Les utilisations du crédit contribuent à votre endettement. Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en agence, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours sans pénalités à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi d'un bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation de du produit ou service effectivement fourni, jusqu'à la date de rétractation à l'exclusion de toute pénalité. Banque contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP), 61 rue Tailbout, 75436 Paris Cedex 09. La banque utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est la française. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française. Les dépôts, espèces recueillies par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certains cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par la Fonds des Garanties des Dépôts dans les conditions et selon les modalités définies par la loi du 25/06/1999 relative à la sécurité financière et par les textes d'application. Pour consulter en détail les mécanismes de ce dispositif : FBF 18 Rue Lafayette 75440 Paris Cedex 09.

EXTRAIT DU REGLEMENT DU JEU : Banque CIC Ouest, SA au capital de 33 780 000 €, dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Bondouelle, à NANTES (44000), organise pour son compte un jeu par tirage au sort intitulé « CIC Bretagne à LORIENT OUEST 2012 » du 16 avril 2012 au 12 mai 2012. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant complété et déposé son bulletin dans l'urne présente à cet effet à l'agence CIC Ouest, 119 bd Léon Blum, 56100 Lorient du mardi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 18h00 et le samedi de 8h45 à 12h30. Le tirage au sort effectué le 22 mai 2012 au siège de CIC Ouest, sous contrôle d'un huissier de justice, désignera 3 bulletins gagnants pour les 3 cadeaux cités sur ce bulletin. Une personne ne pourra compléter qu'un seul bulletin (noms, prénom et adresse). En cas de pluralité de participation, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou ratés. Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées sur les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise de lot ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes

